Réf. Farde e-Assemblées : 2563876

N° OJ : 136

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/12/2023

Objet : Asbl "BRISSI, Brussel Internationale-Solidariteit Bruxelles Solidarité Internationale".- Subside : 12.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant que l'asbl "BRISSI, Brussel Internationale Solidariteit-Bruxelles Solidarité Internationale" est mandatée par la Ville de Bruxelles pour organiser et entreprendre des activités en matière de solidarité internationale et de coopération au développement, tant au Nord qu'au Sud et que ces activités peuvent être organisées avec l'aide des autorités européennes, fédérale, régionales et/ou communautaires, locales et en collaboration avec des ONG, des asbl et des tiers;

Considérant que la Ville de Bruxelles veut renforcer ces projets internationaux à Kinshasa, au Maroc et dans le cadre de l'aide d'urgence pour répondre aux catastrophes humanitaires (notamment au Maroc et en Lybie)

Considérant que l'exécution de ces projets a été déléguée à l'asbl "BRISSI, Brussel Internationale Solidariteit-Bruxelles Solidarité Internationale";

Vu la loi du 14 novembre 1983 sur le contrôle sur l'attribution et l'utilisation de certaines subventions;

Vu le montant annuel supérieur à 24.750,00 EUR du subside accordé à l'asbl "BRISSI, Brussel Internationale Solidariteit-Bruxelles Solidarité Internationale", l'asbl a procédé au dépôt des comptes et bilans;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : le subside de 12.500,00 EUR à l'article 15001/33202 du budget ordinaire 2023 en faveur de l'asbl "BRISSI, Brussel Internationale Solidariteit-Bruxelles Solidarité Internationale" pour développer des projets internationaux à Kinshasa, au Maroc et dans le cadre d'aide d'urgence pour répondre aux catastrophes humanitaires est adopté.

Annexes :